Communauté d'Agglomération
des Trois Frontières

RESUME DU COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil de la Communauté d'Agglomération qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Saint-Louis le 23 mars 2016

L'an deux mille seize, le 23 du mois de mars 2016 à 18 h 00, les délégués des communes de Saint-Louis, Huningue, Kembs, Blotzheim, Village-Neuf, Bartenheim, Hégenheim, Hésingue, Rosenau et Buschwiller élus pour former le Conseil de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Louis sur l'invitation qui leur a été faite le 17 mars 2016 par Monsieur Alain GIRNY, Président de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières.

Présents

Délégués de Saint-Louis

M. Jean-Marie ZOELLE, Maire
Mme Pascale SCHMIDIGER, Adjointe au Maire,
M. Alain GIRNY, Adjoint au Maire
Mme Elisabeth GRAVA, Adjointe au Maire
M. Éric WISSLER, Adjoint au Maire
Mme Françoise DINTEN, Adjointe au Maire
Mme Stéphanie GERTEIS, Adjointe au Maire
M. Bernard SCHMITTER, Adjoint au Maire
Mme Jocelyne STRAUMANN-HUMMEL, Adjointe au Maire
M. Philippe KNIBIELY, Adjoint au Maire
Mme Sandrine WALTER, Conseillère Municipale
M. Raymond ECKES, Conseiller Municipal
Mme Lola SFEIR, Conseillère Municipale
M. Bernard GEORGE, Conseil Municipal

Délégués de Huningue

M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire
Mme Clarisse GUERNE, Adjointe au Maire
M. Martin WELTE, Adjoint au Maire
Mme Christiane ERNY, Adjointe au Maire
M. Denis ANDOLFATTO, Adjoint au Maire
M. Patrick STRIBY, Conseiller Municipal

Délégués de Kembs
M. Gérard KIELWASSER, Maire
M. Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint au Maire

Délégués de Blotzheim
M. Jean-Paul MEYER, Maire
Mme Sandrine SCHMITT, Adjointe au Maire
M. Philippe PETER, Conseiller Municipal

Délégués de Village-Neuf
M. Bernard TRITSCH, Maire
Mme Isabelle TRENDEL, Adjointe au Maire
M. Richard ROGOWSKI, Conseiller Municipal
M. Sébastien MOSER, Conseiller Municipal

Délégués de Bartenheim
M. Jacques GINTHER, Maire
Mme Monique HERRMANN, Conseillère Municipale
M. Jérôme NOEGLENN, Conseiller Municipal, à partir du point 3
M. Lionel MIGNAN, Conseiller Municipal

Délégués de Hégenheim
M. Thomas ZELLER, Maire
Mme Sabine KIBLER-KRAUSS, Adjointe au Maire
Mme Séverine WEIDER-NIGLIS, Conseillère Municipale

Délégués de Hésingue
M. Gaston LATSCHA, Maire
Mme Florence LUTZ-MAIRE, Adjointe au Maire
M. Daniel LANG, Adjoint au Maire

Délégués de Rosenau
M. Thierry LITZLER, Maire
Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON, Adjointe au Maire

Déléguée de Buschwiller
Mme Christèle WILLER, Maire
M. Roger OBERMEYER, Adjoint au Maire

A donné procuration :

Déléguée de Kembs
Mme Suzanne RUDLER, Adjointe au Maire, à M. Gérard KIELWASSER

Délégué de Blotzheim
M. Lucien GASSER, Adjoint au Maire, à M. Jean-Paul MEYER

Délégué de Rosenau
M. Jean-Martin SPENLE, Adjoint au Maire, à Mme SPINDLER-LIEGEON Sylviane

Excusés

Déléguée de Saint-Louis
Mme Nawal FEGHOUL-FERHATI, Conseillère Municipale

Déléguée de Kembs
Mme Martine MYOTTE, Adjointe au Maire

Assistent :

Services de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières
M. Claude DANNER
M. Patrick HECHINGER
Mme Catherine WISS
M. Bruno LUSY
M. Florian GUTRON
M. Hubert VAXELAIRE
M. Jean-François VUILLEMARD
Mme Virginie MERCIER

M. Etienne HEINRICH est excusé.

Monsieur GIRNY donne lecture de l'ordre du jour :

1) Approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2016
2) Budgets primitifs 2016
    2.1) Budget primitif principal
    2.2) Budget primitif du service assainissement
3) Fixation des taux des taxes directes locales « ménages » et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
4) Fixation du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) unique et de la durée de l'Unification Progressive des Taux (UPT)
5) Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
6) Subventions 2016
7) Définition d'un intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace
8) Personnel – Modification de l'état des effectifs
9) Reprise de la gestion de la buvette du Centre nautique de Saint-Louis
10) Déchets ménagers : avenants aux marchés de construction d'un garage poids-lourds et d'une plate-forme de stockage à Village-Neuf
11) Assainissement – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à la Commune de Bartenheim pour la réalisation des travaux de renforcement hydraulique du réseau d'assainissement du tronçon Est de la rue Saint-Nicolas
12) Communication de la liste des marchés passés en 2015
13) Divers

---

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2016

Rapporteur : le Président

Monsieur GIRNY demande si le compte-rendu de la séance du 24 février soulève des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à 45 voix pour et 1 abstention.

Rapporteur : M. Deichtmann

2. Budgets Primitifs 2016

2.1 Budget Principal

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le budget primitif principal 2016, dont l'équilibre général se présente comme suit :

CA3F	Budget Primitif 2015		Budget Primitif 2016	
	Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	**25 516 200,00**	**25 516 200,00**	**50 358 700,00**	**50 358 000,00**
Opérations réelles	23 106 000,00	25 499 200,00	47 358 700,00	50 342 700,00
Opérations d'ordre	2 410 200,00	17 000,00	3 000 000,00	16 000,00
Investissement	**29 525 200,00**	**29 525 200,00**	**30 049 000,00**	**30 049 000,00**
Opérations réelles	24 708 200,00	22 315 000,00	29 133 000,00	26 149 000,00
Opérations d'ordre	4 817 000,00	7 210 200,00	916 000,00	3 900 000,00
Budget total	**55 041 400,00**	**55 041 400,00**	**80 407 700,00**	**80 407 700,00**
Opérations réelles	47 814 200,00	47 814 200,00	76 491 700,00	76 491 700,00
Opérations d'ordre	7 227 200,00	7 227 200,00	3 916 000,00	3 916 000,00

Le budget primitif est ainsi présenté en équilibre en dépenses et en recettes dans les deux sections. Le détail figure dans le document budgétaire qui comprend en outre les annexes, conformément à l'instruction M14 et à la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Après avoir entendu les explications de Monsieur GIRNY et Monsieur DEICHTMANN et après délibération, le Conseil de Communauté,

↳ **approuve le budget primitif principal 2016 à 43 voix pour et 3 abstentions.**

Rapporteur : M. Deichtmann

2.2 Budget du service assainissement

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le budget primitif principal 2016, dont l'équilibre général se présente comme suit :

CA3F Assainissement	Budget Primitif 2015		Budget Primitif 2016	
	Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
Exploitation	**4 356 000,00**	**4 356 000,00**	**4 859 000,00**	**4 859 000,00**
Opérations réelles	2 063 000,00	3 911 000,00	2 201 000,00	4 414 000,00
Opérations d'ordre	2 293 000,00	445 000,00	2 658 000,00	445 000,00
Investissement	**3 289 300,00**	**3 289 300,00**	**3 316 000,00**	**3 316 000,00**
Opérations réelles	2 460 300,00	612 300,00	2 558 000,00	345 000,00
Opérations d'ordre	829 000,00	2 677 000,00	758 000,00	2 971 000,00
Budget total	**7 645 300,00**	**7 645 300,00**	**8 175 000,00**	**8 175 000,00**
Opérations réelles	4 523 300,00	4 523 300,00	4 759 000,00	4 759 000,00
Opérations d'ordre	3 122 000,00	3 122 000,00	3 416 000,00	3 416 000,00

Le budget primitif est ainsi présenté en équilibre en dépenses et en recettes dans les deux sections. Le détail figure dans le document budgétaire qui comprend en outre les annexes, conformément à l'instruction M14 et à la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Après avoir entendu les explications de Monsieur GIRNY et Monsieur DEICHTMANN et après délibération, le Conseil de Communauté,

- **approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 du service assainissement tel qu'il est présenté.**

Rapporteur : le Président

3. Fixation des taux des taxes directes locales « ménages » et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le produit fiscal des taxes directes locales « ménages », soit la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) et la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) inscrit au BP 2016 s'élève à 7 815 000 €.

Ce produit peut être obtenu à taux inchangés par rapport à 2015, soit :

- **pour la TH : 5,77 %**
- **pour la TFB : 3,83 %**
- **pour la TFNB : 10,96 %**

Par ailleurs, il est rappelé que le Conseil du District des Trois Frontières avait institué par délibération du 13 juin 1991, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**TEOM**). Le produit attendu de la TEOM pour 2016 peut être obtenu au taux inchangé de **11,49 %.**

Il est donc proposé au Conseil de Communauté les taux de la TH, de la TFB, de la TFNB et de la TEOM comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil de Communauté :

- **fixe, à l'unanimité des votants, les taux des taxes directes locales « ménages » pour 2016 comme indiqué ci-dessus ;**
- **fixe, à l'unanimité des votants, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2016 au taux inchangé de 11,49 %.**

Rapporteur : le Président

4 Fixation du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) unique et de la durée de l'Unification Progressive des Taux (UPT)

Le régime fiscal obligatoire en Communauté d'Agglomération est la Fiscalité Professionnelle Unique.

Le passage à la FPU entraîne la substitution de la Communauté d'Agglomération aux communes pour le vote du taux et l'encaissement du produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), un seul taux étant voté sur l'ensemble du territoire communautaire.

Afin d'atténuer les ressauts inhérents à cette unification des taux, la législation prévoit un mécanisme obligatoire d'Unification Progressive des Taux (UPT) de CFE.

Durant l'UPT, les taux d'imposition CFE appliqués sur chaque commune vont converger vers le taux unique voté et les redevables de la CFE seront donc imposés à des taux spécifiques selon leur implantation.
Au terme de l'UPT, le taux unique voté par la Communauté d'Agglomération sera appliqué uniformément sur l'ensemble du territoire communautaire.

La durée légale de l'UPT dépend du rapport entre le taux CFE de la commune la moins imposée et le taux CFE de la commune la plus imposée.

Pour la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, la durée légale est de 4 ans.

L'UPT est obligatoire mais sa durée peut être modifiée à la hausse ou à la baisse entre 2 ans et 12 ans sur délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération.

Le Bureau propose au Conseil :

- de fixer le taux de CFE unique à **24,89 %**, qui est le taux moyen pondéré calculé d'après les bases et les produits de CFE communales et communautaire de l'année 2015 (à bases d'imposition constante, le produit CFE serait ainsi constant entre 2015 et 2016) ;

- de fixer la durée de l'UPT à **9 années**, soit des taux CFE appliqués aux communes :

Communes	Taux global CFE 2015	Taux global CFE 2016
Kembs	30,70 %	30,05 %
Rosenau	28,79 %	28,36 %
Buschwiller	26,36 %	26,20 %
Hégenheim	26,13 %	25,99 %
Bartenheim	26,05 %	25,92 %
Saint-Louis	25,77 %	25,67 %
Village-Neuf	24,59 %	24,62 %
Blotzheim	24,57 %	24,61 %
Hésingue	24,20 %	24,28 %
Huningue	22,84 %	23,07 %

(observation : taux CFE de la CC3F en 2015 : 5,21 %)

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **fixe le taux de CFE unique à 24,89 %,**
- **fixe la durée de l'UPT à 9 années.**

Rapporteur : le Président

5 Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Compte tenu de la transformation de la Communauté de Communes des Trois Frontières en Communauté d'Agglomération dont le régime fiscal obligatoire est la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), il faut créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) qui se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La CIID est constituée de 10 membres titulaires et de 10 membres suppléants et elle est présidée par le Président de la Communauté d'Agglomération ou son Vice-Président délégué.

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil de Communauté sur proposition des communes membres.

Les commissaires doivent remplir un certain nombre de conditions.

Au moins un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors du périmètre de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières.

Après consultation des communes membres, il est proposé au Conseil de Communauté de dresser la liste qui suit :

	Commissaires titulaires *(Commune – Nom – Prénom – Adresse)*	**Commissaires suppléants** *(Commune – Nom – Prénom – Adresse)*
BARTENHEIM	**M. Gilbert FUCHS** 21, rue des Prés 68870 BARTENHEIM	**M. Jean-Marie ROBERT-SCHWEITZER** 16, rue Saint Martin 68870 BARTENHEIM
BLOTZHEIM	**M. Lucien GASSER** 19, rue de l'Artisanat 68730 BLOTZHEIM	**M. Jean-Marie HUEBER** 1, rue des Cigognes 68730 BLOTZHEIM
BUSCHWILLER	**M. Christophe SCHOENLE** 18, rue des Fleurs 68220 BUSCHWILLER	**M. Armand BROBECKER** 30, rue des Fleurs 68220 BUSCHWILLER
HEGENHEIM	**M. Thomas ZELLER** 10, rue de Bâle 68220 HEGENHEIM	**M. Gérard KERN** 6, rue du Sundgau 68220 HEGENHEIM

HESINGUE	**M. Gaston LATSCHA** 28, rue Alphonse Studer 68220 HESINGUE	**Mme Josiane CHAPPEL** 2, rue de Blotzheim 68220 HESINGUE
	Mme Anne KARABABA-LEBURGUE 50, rue du Château 68220 HESINGUE	**M. Vincent SCHWEITZER** 12, rue des Raisins 68220 HESINGUE
HUNINGUE	**Mme Suzanne ANGSTHELM** 3, rue Wilson 68330 HUNINGUE	**M. Abderrahim DOUIMI** 12, rue Rouget de Lisle 68330 HUNINGUE
	Mme Christiane ERNY 19, rue du Port 68330 HUNINGUE	**Mme Amel CABORT** 2, rue du Fossé 68330 HUNINGUE
	Mme Nicole GESSER-NEUNLIST 27A, rue de Michelfelden 68330 HUNINGUE	**M. André STADELMANN** 24, rue de la Pyramide 68128 VILLAGE-NEUF
KEMBS	**M. Thierry THEMERLE** 50, rue de Habsheim 68680 KEMBS	**M. Bernard BARICHELLO** 11, rue des Chaumes 68680 KEMBS
	Mme Josiane BOGUET 2A, rue du Ruisseau 68680 KEMBS	**Mme Nicole ROOS** 1, rue des Tournesols 68680 KEMBS
ROSENAU	**M. Thierry LITZLER** 4, rue des Berges 68128 ROSENAU	**Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON** 6, rue de Huningue 68128 ROSENAU
SAINT-LOUIS	**M. Denis BUGEAUD** 35, rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS	**M. Maurice KIEHLMANN** 36, rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS
	M. Bernard DIEMER 2, rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS	**M. Hubert REITZER** 12, Croisée des Lys 68300 SAINT-LOUIS
	M. Fabrice RENNER 23, avenue de Bâle 68300 SAINT-LOUIS	**M. Bernard SCHMITT** 94, avenue de Bâle 68300 SAINT-LOUIS
	M. Eric WISSLER 123, rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS	**M. Karl TELLECHEA** 14, rue de Strasbourg 68300 SAINT-LOUIS
VILLAGE-NEUF	**M. Franck BURGER** 10b, rue de Rosenau 68128 VILLAGE-NEUF	**M. Jean-Luc BOESINGER** 9, rue de la Liberté 68128 VILLAGE-NEUF
	Mme Viviane KLEINFUS 16, rue du Jura 68128 VILLAGE-NEUF	**M. Francis ZANCHETTA** 10, rue de la Vieille Route 68640 MUESPACH
EXTERIEURS CA3F	**M. Christophe ECKERT** 2a, rue de Ferrette 68640 MUESPACH	**Mme Marie-Antoinette JUEN** 2a, rue de Lucelle 68480 FERRETTE
	M. Gilles LEDY 2, rue des Vignes 68130 JETTINGEN	**Mme Nathalie HOFF** 27, avenue Gustave Dollfus 68400 RIEDISHEIM

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

↳ **approuve ces propositions.**

Rapporteur : le Président

6. Subventions 2016

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, le Conseil de Communauté
- est appelé à approuver l'attribution des subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montant (€)
Amicale du Personnel	193 000
Petite Camargue Alsacienne – Fonctionnement	100 000
Petite Camargue Alsacienne - Investissement	46 000
Office de Tourisme – subvention de fonctionnement	104 000
Office de Tourisme – reversement de la taxe de séjour	114 000
HOLO 3	89 000
IBA Basel 2020	70 300
Mission Locale Sundgau 3 Frontières	53 000
ACTECO 3F	45 000
Ville de Saint-Louis – Aire d'accueil des gens de voyage	32 000
Association Agglo Basel	25 000
APA Lib'	23 500
Association ETB - administration	22 100
ADIL / Habitat	21 500
APAMAD	17 400
ASPA	17 000
Ville de Huningue – Aire d'accueil des gens de voyage	16 000
IME Bartenheim	15 300
Association Ludovicienne de Téléalarme (ALUT)	12 000
Pfarrhus (Association pour le Développement de l'Accueil de Jour à Kembs)	11 000
CAP (Lutte contre les addictions)	10 000
Collège Gérard de Nerval	10 000
PFIL Sud Alsace Initiatives	9 500
Infobest Palmrain	6 800
C.C. Pays de Sierentz – Pépinière d'entreprises	6 600
ORIV / Politique de la Ville	6 500
ALSID (Locale de Soins Infirmiers à Domicile)	5 000
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	4 700
Association de soutien aux femmes battues	4 000
Association Reg'Yo	3 000
Centre socio-culturel de Saint-Louis	1 500
Association Protectrice des Oiseaux (APOE)	1 400
Pays Bruche Mossig Piémont	1 000
Association Sportive du Collège Gérard de Nerval	800
TOTAL	1 097 900

- est appelé à autoriser le Président à signer les conventions financières et avenants à passer avec l'Amicale du Personnel, la Petite Camargue Alsacienne, l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis/Huningue, HOLO3, l'Association APA LIB', la Ville de Saint-Louis et la Ville de Huningue pour le financement des dépenses de fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage, ETB, la Mission Locale Sundgau 3 Frontières, ACTECO 3F.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces subventions, bénéficiaire par bénéficiaire, les conseillers indiqués ci-après quittant la salle et ne prenant pas part à la délibération pour les associations suivantes :**

- IME	:	M. PETER Philippe
- CAP	:	Mme ERNY Christiane
- ASPA	:	M. LATSCHA Gaston
- Mission Locale Sundgau 3 Frontières	:	Mme GUERNE Clarisse, Mme WILLER Christèle, M. BANDINELLI Jean-Paul, M. ZELLER Thomas
- Infobest Palmrain	:	M. LITZLER Thierry
- Office du Tourisme du Pays de Saint-Louis / Huningue	:	M. GIRNY Alain, M. KIELWASSER Gérard
- Petite Camargue Alsacienne	:	M. GIRNY Alain, M. ZOELLE Jean-Marie, M. GINTHER Jacques, M. MEYER Jean-Paul, M. KIELWASSER Gérard, M. TRITSCH Bernard, M. LITZLER Thierry, M. KNIBIELY Philippe
- ETB	:	M. GIRNY Alain, M. MEYER Jean-Paul, M. LITZLER Thierry
- Pfarrhus	:	M. KIELWASSER Gérard
- ACTECO3F	:	M. DEICHTMANN Jean-Marc
- ALUT	:	M. Eric WISSLER

Rapporteur : le Président

7. Définition d'un intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace

L'exercice de certaines compétences par les EPCI à fiscalité propre est subordonné à la reconnaissance et à la définition de leur intérêt communautaire.

C'est le cas notamment pour la compétence obligatoire relative à l'aménagement de l'espace qui vise la création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

Cet intérêt communautaire n'a, pour l'heure, pas été défini par la CA3F, ni dans ses statuts approuvés le 14 août 2015, ni par délibération.

Afin de pouvoir poursuivre les opérations d'aménagement du Quartier du Lys à Saint-Louis, zone à vocation économique mais dans laquelle, compte tenu de sa situation urbaine à proximité du parvis Ouest de la gare de Saint-Louis, la construction de logements d'habitation n'est pas exclure, il est proposé, au titre de la compétence visée au point 2.2 des statuts de la CA3F « Actions ou opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme, notamment mise en œuvre des procédures de ZAC ou de lotissement dans les zones d'activités d'intérêt communautaire », de définir l'intérêt communautaire de la façon suivante :

« Est déclarée d'intérêt communautaire la ZAC du Lys, à vocation mixte, avec une surface de plancher consacrée à l'habitat inférieure à 50 % ».

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la proposition ci-dessus de définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence du point 2.2 des statuts « Actions ou opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme, notamment mise en œuvre des procédures de ZAC ou de lotissement dans les zones d'activités d'intérêt communautaire » ;
- autorise le Président à prendre tout acte y afférent.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

↳ **approuve ces propositions.**

Rapporteur : M. Tritsch

8. Personnel – Modification de l'état des effectifs

Le Conseil de Communauté, approuve, à l'unanimité, avec l'accord du Bureau, les modifications suivantes :

1. Pour le fonctionnement du Service Patrimoine

   Afin de tenir compte de l'évolution des qualifications, des emplois et des missions exercées, avec effet au 1er mai 2016 :

   - Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
   - Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

2. Pour le fonctionnement du Service des Ressources Humaines

   Afin de tenir compte de l'évolution des qualifications, des emplois et des missions exercées avec effet au 1er mai 2016 :

   - Création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,
   - Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet.

3. Pour le fonctionnement de la Piscine Couverte

   a) Pour la surveillance des bassins il y a lieu de créer à compter du 1er mai 2016 un poste d'adjoint d'animation en remplacement d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives contractuel :

      - Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet,
      - Suppression d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet.

b) Dans le cadre de la réduction de la précarité en diminuant le recours à des organismes extérieurs (entreprises de nettoyage et centre de gestion), il est proposé de créer deux emplois sans incidence sur les crédits budgétaires :

- Création de deux postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à compter du 1er avril 2016.

4. Pour le fonctionnement du Service des Déchets Ménagers

Un agent du service des Déchets Ménagers ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est nécessaire d'adapter l'état des effectifs et il est demandé au Conseil de Communauté d'approuver la modification suivante à compter du 1er mai 2016 :

- Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget primitif 2016 au chapitre 012 et aux articles prévus à cet effet.

Rapporteur : M. Welté

9. Reprise de la gestion de la buvette du Centre nautique de Saint-Louis

Par une convention de décembre 1999 (et son avenant n°1 en date d'avril 2000), la Ville de Saint-Louis a mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, le Centre Nautique Pierre de Coubertin. Ces actes prévoyaient toutefois que les locaux de la cuisine située dans l'Espace Loisirs de la Ville et la terrasse de la buvette dudit équipement resteraient gérés par la Ville, qui mettait, au terme de mises en concurrence régulières, ces locaux à la disposition d'un exploitant professionnel.

Après concertation entre les services, il a été décidé d'inclure les locaux de la buvette à la convention de mise à disposition du Centre Nautique et donc de laisser désormais la charge de la gestion de cet équipement à la CA3F, moyennant un reversement à la Ville de 2/3 du loyer perçu auprès du concessionnaire par la CA3F, au titre de l'occupation des locaux.

Une proposition d'avenant n°2 à la convention initiale précisant ces modifications est ainsi jointe à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du Centre nautique Pierre de Coubertin,
- autorise le Président à le signer et prendre tout acte et décision s'y rapportant.

Rapporteur : M. Latscha

10. Déchets ménagers : avenants aux marchés de construction d'un garage poids-lourds et d'une plate-forme de stockage à Village-Neuf

1 – Avenant n°1 au lot 01 : Terrassement – VRD – Gros-Œuvre

Dans le cadre de la réalisation du projet de construction d'un garage poids-lourds et d'une plate-forme de stockage pour le service des Déchets ménagers à Village-Neuf a été confié au Groupement TP3F/GHERARDI, le lot 01 relatif aux travaux de Terrassement, VRD et Gros-Œuvre.

Il est nécessaire de confier au Groupement TP3F/GHERARDI des prestations supplémentaires qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires, à la suite des différentes circonstances imprévues et qui sont indispensables à l'achèvement des travaux ainsi que des prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires, à la suite de modifications de programme approuvées et liées à la survenance d'évènements imprévus. Ces prestations supplémentaires consistent notamment dans la réalisation de travaux supplémentaires pour :

- la pose de fourreaux dédiés au passage de réseaux électriques,
- la pose d'une bouche incongelable,
- la réalisation de travaux liés aux purges et surprofondeurs rencontrées lors de la réalisation des fouilles et des fondations des murs de soutènement ouest, nord et du bâtiment,
- la reprise de la plateforme de la zone de stockage des bennes en raison de la modification des niveaux du projet,
- la mise en œuvre d'une étanchéité sur le mur de soutènement du talus du Palmrain,
- la réalisation d'un dallage supplémentaire au droit de la zone de stockage des bennes et la pose de cornières de buté pour les bennes.

Par ailleurs, des prestations qui ne se sont plus avérées nécessaires ont été décomptées en moins-value.

Le montant du marché passe ainsi de 812 374,18 € HT à 835 954,01 € HT soit une augmentation de 2,90 % ou + 23 579,83 € HT en valeur absolue.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- approuve la conclusion entre la CA3F et le Groupement TP3F/GHERARDI d'un avenant, selon le projet ci-joint, portant sur la réalisation des différentes prestations rendues nécessaires à la suite de circonstances imprévues ou résultantes de modifications du programme des travaux.
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant en question.

2 – Avenant n°1 au lot 07 : Electricité

Dans le cadre de la réalisation du projet de construction d'un garage poids-lourds et d'une plate-forme de stockage pour le service des Déchets ménagers à Village-Neuf a été confié à la société CET, le lot 07 relatif aux travaux d'Electricité.

Il est nécessaire de confier à la société CET des prestations supplémentaires qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires, à la suite des différentes circonstances imprévues et qui sont indispensables à l'achèvement des travaux ainsi que des prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires, à la suite de modifications de programme approuvées liées à la survenance d'évènements imprévus. Ces prestations supplémentaires consistent notamment dans la pose de de câbles supplémentaires pour l'alarme intrusion et dans la mise en place d'un éclairage amélioré pour la cour du bâtiment.

Le montant du marché passe ainsi de 23 085,35 € HT à 24 748,68 € HT soit une augmentation de 7,21 % ou + 1 663,33 € HT en valeur absolue.

Au regard de ces éléments, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- approuve la conclusion entre la CA3F et la société CET d'un avenant, selon le projet ci-joint, portant sur la réalisation des différentes prestations rendues nécessaires à la suite de circonstances imprévues ou résultantes de modifications du programme des travaux.
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant en question.

3 – Avenant n°1 au lot 08 : Chauffage par gaines rayonnantes

Dans le cadre de la réalisation du projet de construction d'un garage poids-lourds et d'une plate-forme de stockage pour le service des Déchets ménagers à Village-Neuf a été confié à la société HUG, le lot 08 relatif aux travaux de chauffage par gaines rayonnante.

Il est nécessaire de confier à la société HUG des prestations supplémentaires qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires, à la suite des différentes circonstances imprévues et qui sont indispensables à l'achèvement des travaux ainsi que des prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires, à la suite de modifications de programme approuvées liées à la survenance d'évènements imprévus. Ces prestations supplémentaires consistent notamment dans la pose d'un point d'eau et d'un déversoir, ainsi que la reprise de la ventilation basse de la chaufferie.

Le montant du marché passe ainsi de 65 078.00 € HT à 65 703.47 € HT soit une augmentation de 0.96 % ou + 625,47 € HT en valeur absolue.

Au regard de ces éléments, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- approuve la conclusion entre la CA3F et la société HUG d'un avenant, portant sur la réalisation des différentes prestations rendues nécessaires à la suite de circonstances imprévues ou résultantes de modifications du programme des travaux.
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant en question.

Rapporteur : M. Tritsch

11. Assainissement – Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à la Commune de Bartenheim pour la réalisation des travaux de renforcement hydraulique du réseau d'assainissement du tronçon Est de la rue Saint-Nicolas

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre par la Commune de Bartenheim des travaux de renforcement hydraulique du réseau d'assainissement du tronçon Est de la rue Saint-Nicolas a été signée le 10 juillet 2015.

Le programme d'opération consistait à l'origine à renforcer un tronçon de 65 mètres de canalisation de diamètre 400 mm par un diamètre 1000 mm, pour un coût global estimé à 60 000 € HT.

Lors des études d'avant-projet, il s'est révélé plus judicieux, compte tenu des travaux de voirie entrepris par la Commune (réfection totale), et pour assurer une sécurité hydraulique supplémentaire vis-à-vis d'un quartier fortement impacté par les risques d'inondation liés aux apports d'eaux pluviales du bassin versant naturel situé à proximité, d'augmenter le linéaire de tuyaux à renforcer, le faisant passer de 65 à 145 mètres, pour un stockage tampon des eaux de 114 m^3.

Cette modification du programme d'opération conduit à une réévaluation du coût de l'opération qui passe de 60 000 à 120 000 € HT, et fait l'objet du présent avenant n°1.

Il est précisé que ce surcoût est intégré dans le projet de budget primitif 2016.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le projet d'avenant n°1,
- autorise le Président à signer ledit avenant n°1 et tous les documents relatifs à ce projet.

Rapporteur : le Président

12. Communication de la liste des marchés passés en 2015

Monsieur le Président communique aux membres la liste des marchés passés en 2015.

Personne ne demandant plus la parole, M. Girny, lève la séance à 19h00.